

MAIRIE D'ISSERTEAUX (63270)

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 29 mai à vingt heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11

Présents :

Mmes : GRUET – GIRODET – MARECAL - ROCHE - ROUX

Mrs : BATISSE-DAUQUAIRE - BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – CHEVARIN - MEURINE

Absents : néant

Secrétaire de séance : Daniel MEURINE

Séance n° 4**Délibération n° 29052026-14**

Objet : proposition des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire, Président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal (Article 1650 du code général des impôts).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal établit la liste suivante :

- Président de la commission : Mr Jean-Claude BATISSON, Maire

PROPOSITION COMMISSAIRES	
AUDOUX Pascal	MICOL Alexandre
REDON Daniel	VIDAL Martine
BATISSON Roger	PLAZENET Pascal
CHASSAING Damien	BARRIERE Michel
MONTEIRO Manuel	CHARBONNEL Dominique
DESSAIGNE Bernard	FOURNIER François
CHEVARIN Damien	GAUTHIER Paul
MICALLEF Thomas	GIRODET Catherine
BUSI Etienne	LEDOURNER Alain
MOUILLAUD Laurent	RODIER Marie-Christine
BOURDOULEIX Roger	PIREYRE Bernadette
RODIER Denis	CHAVAROT Cédric

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-15

Objet : mise à disposition d'un local à l'association de chasse la Fraternelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'accord de principe concernant la mise à disposition d'une partie du local « la lapinière » situé 386 route de Sugères à l'association de chasse la Fraternelle, dont référence cadastrale section B 651.

Il précise alors qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de ce local entre les parties, afin d'en fixer toutes les modalités.

Il donne lecture du projet de convention qui a été rédigé et qui sera annexé après éventuelles modifications à la présente délibération, notamment :

- durée de la convention : pendant la durée de vie de la société, tout changement de statut devant faire l'objet d'une information à la mairie d'Isserteaux ;
- mise à disposition à titre gracieux ;
- remboursement selon un relevé annuel des consommations d'eau et d'électricité ;
- interdiction de sous-louer ;
- attestation d'assurance à fournir chaque année.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le projet de convention tel qu'exposé par Monsieur le Maire
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-16

Objet : demande d'achat d'une partie de terrain sectionnal au lieu-dit Fougères

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant de Monsieur et Madame VAN DEN BOOGAARD, habitants du hameau de Fougères, concernant le souhait d'acquérir une partie de terrain sectionnal cadastré section D n° 522 sous le motif de l'accroissement de l'activité dans le hameau de Fougères et notamment les espaces de stationnement contraints.

Il expose que les sections de commune sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme « *toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune* ». Ces sections sont propriétaires de biens immobiliers, mobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance collective.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après débat et échange de vues :

- donne à l'unanimité des membres présents un avis défavorable à cette cession, considérant que s'agissant d'un bien sectionnal, un aménagement commun peut être étudié en totale concertation avec tous les habitants du hameau.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-17

Objet : Désignation d'un délégué titulaire et délégué suppléant au CLIC de Billom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du fonctionnement du CLIC de Billom (Centre Local d'Information et de Coordination), les communes doivent procéder à la désignation d'un délégué titulaire, ainsi que d'un délégué suppléant afin de représenter la collectivité.

Les délégués seront les interlocuteurs privilégiés du CLIC pour relayer les informations auprès de notre commune, notamment celles concernant les actions menées sur le territoire, et plus particulièrement les actions de prévention.

Ouï l'exposé du Maire, ont été désignées déléguées au CLIC de Billom

- Madame Maïté GRUET, titulaire ;
- Madame Rachel MARECAL, suppléante.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-18

Objet : Changement de délégué au SIMI en remplacement de la directrice de l'école d'ISSERTEAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été informée que les écoles de Montmorin et d'Isserteaux ont été saisies d'un contentieux concernant la désignation des directeurs d'école en tant que délégués au SIMI.

Cette désignation qui a toujours été faite conformément à la délibération du conseil municipal du 11 mai 1990 lors de la création dudit syndicat n'est maintenant plus d'actualité depuis la modification en 2019 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa 3 de l'article L.5217-7 qui prévoit que pour l'élection des délégués des communes au sein du comité du syndicat, « **le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres** »).

Aussi, il précise que la commune d'ISSERTEAUX doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué en remplacement de la directrice de l'école.

Le conseil municipal, considérant le vote au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection des délégués, a été élu **Monsieur Daniel MEURINE**.

Soit le tableau actualisé suivant :

S.I.M.I
8 DELEGUES
BATISSON Jean-Claude
BOURDOULEIX Roger
GRUET Maïté
CHARBONNEL Dominique
CHEVARIN Damien
MARECAL Rachel
ROCHE Marjorie
MEURINE Daniel

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-19

Objet : Adhésion de la commune de Beauregard l'Evêque au SIAREC de Mur-es-Allier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE (par délibération du 10 décembre 2025) a demandé son adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 19 février 2026, ont approuvé cette adhésion et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ratifie la demande d'adhésion au SIAREC de la commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

Délibération n° 29052026-20

Objet : Changement de gérance à l'Auberge multiple rural de Montjoux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au congé donné par Monsieur Frédéric DALBE, gérant de l'Auberge de Montjoux - multiple rural, congé effectif à compter du 30 juin 2026, ainsi que des candidatures reçues en mairie, il convient à présent de procéder au choix du futur gérant, ainsi que des conditions à prévoir au contrat.

Il donne alors lecture des différentes propositions reçues et propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur les éventuels repreneurs de l'Auberge.

Il expose ensuite à l'assemblée le montant annuel du loyer actuel qui s'élève à 5 535 € HT pour le fonds et les lieux loués et propose qu'afin d'aider la reprise du commerce, il soit appliqué des facilités financières comme cela avait été fait pour la précédente location.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

1. décide de retenir la candidature de Monsieur Cyril GARCIA et Madame Delphine LENAIN épouse GARCIA, domiciliés à POLLESTRES (Pyrénées Orientales) 2 impasse de la Muraille ;
2. dit que le montant annuel du loyer sera défini comme ci-dessous :

a. Loyer pour le fonds, hors TVA à trois mille trois cents euros (3 300 €)

b. Loyer pour les lieux, hors TVA à deux mil sept cents euros (2 700 €) ;

3. décide d'accorder la gratuité de la moitié du loyer pendant les **4 premiers mois** de gérance ;
4. dit que le contrat de location gérance sera rédigé sous la forme administrative avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2026 ;
5. autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la gérance.

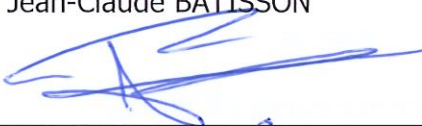
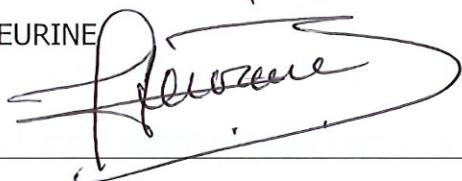
Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	0	0

PAGE DE SIGNATURES

Séance n° 04 du 29 mai 2026 à 20 heures
Délibérations 14 à 20

N° de délibération	Objet
29052026-14	Proposition des commissaires à la CCID
29052026-15	Mise à disposition d'une partie du local route de Sugères à l'association de chasse la Fraternelle
29052026-16	Demande d'achat d'une partie de bien sectionnale au lieu-dit Fougères
29052026-17	Désignation de délégués au sein du Centre Local d'Information et de Coordination de Billom (CLIC)
29052026-18	Changement de délégué au SIMI en remplacement de la Directrice de l'école d'ISSERTEAUX
29052026-19	Adhésion de la commune de Beauregard l'Evêque au SIAREC de Mur-es-Allier
29052026-20	Changement de gérance à l'auberge de Montjoux

Signatures

Le Maire, Jean-Claude BATISSON 	Le secrétaire de séance, Daniel MEURINE 
---	--